RCS : DOUAI
Code greffe : 5952

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de DOUAI atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2012 B 00086
Numéro SIREN : 539 672 808
Nom ou dénomination : REVOLT

Ce dépôt a été enregistré le 07/09/2017 sous le numéro de dépôt 2373

Duplicata

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
de Douai

66 rue Saint Julien - BP 829
59508 DOUAI CEDEX
Tél : 0 891 01 11 11 - Fax : 03 27 88 40 49
www.infogreffe.fr/www.greffe-tc-douai.fr

RECEPISSE DE DEPOT

CABINET FIDUCIAL SOFIRAL
180 boulevard de Mons
59656 VILLENEUVE D ASCQ CEDEX

V/REF :
N/REF : 2012 B 86 / 2017-A-2373

Le greffier du tribunal de commerce de Douai certifie qu'il a reçu le 07/09/2017, les actes suivants :

Extrait de procès-verbal d'assemblée en date du 30/06/2017
- Nomination de commissaire aux comptes

Concernant la société

REVOLT
Société à responsabilité limitée
22 ZAC de la Carrière Dorée
59310 Orchies

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2017-A-2373 le 07/09/2017

R.C.S. DOUAI 539 672 808 (2012 B 86)

Fait à DOUAI le 07/09/2017,
Le Greffier

2012386

Greffe du Commerce DOUAI
59500 (nord)
Dépôt n° : 17AR578
Le :
Le Greffier :

REVOLT
Société à responsabilité limitée au capital de 58 900 euros
Siège social : 22 ZAC de la Carrière Dorée 59310 ORCHIES
539 672 808 RCS DOUAI

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 30 JUIN 2017

PREMIER EXTRAIT

L'an deux mille dix-sept,
Le 30 juin,
A dix heures,

Les associés de la société **REVOLT**, société à responsabilité limitée au capital de 58 900 euros, divisé en 589 parts de 100 euros chacune, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, 22 ZAC de la Carrière Dorée 59310 ORCHIES, sur convocation de la gérance.

Il est établi une feuille de présence signée par les associés présents en entrant en séance.

Sont présents :
La Société GRAND LILLE EXPANSION, propriétaire de 85 parts sociales, dûment représentée par Monsieur Laurent THOREZ
Monsieur Fabrice LEFEBVRE, propriétaire de 500 parts sociales
Monsieur Bruno WNUCZYNSKI, propriétaire de 4 parts sociales

seuls associés de la Société et représentant en tant que tels la totalité des parts sociales composant le capital de la Société.

L'Assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

L'Assemblée est présidée par **Monsieur Fabrice LEFEBVRE**, gérant associé.

Le Président rappelle que l'Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Rapport de gestion établi par la gérance,
- Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016 et quitus à la gérance,
- Approbation des charges non déductibles
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Lecture du rapport spécial sur les conventions visées à l'article L. 223-19 du Code de commerce, et décision à cet égard,
- Nomination d'un commissaire aux comptes titulaire,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

FIN DU PREMIER EXTRAIT

DEBUT DU DEUXIEME EXTRAIT

QUATRIEME RESOLUTION

Sur proposition de la gérance, l'Assemblée Générale, après avoir constaté que la Société dépassait à la clôture de l'exercice clos le 31/12/2016 deux des trois seuils légaux et réglementaires imposant la désignation d'un Commissaire aux Comptes titulaire, décide de nommer :

FL

- La société G'AUDIT PLUS, représenté par Monsieur Martial DAMERY, domicilié 115/117 rue Nationale 59000 LILLE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,

pour une période de six exercices, soit jusqu'à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

Cette résolution estadoptée.....**des voix**
...589.. **voix ayant voté pour,**
...0..... **voix ayant voté contre,**
..0. **voix s'étant abstenues.**

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

Cette résolution estadoptée.....**des voix**
...589.. **voix ayant voté pour,**
...0..... **voix ayant voté contre,**
..0. **voix s'étant abstenues.**

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

FIN DU DEUXIEME EXTRAIT

Extraits certifiés conformes par le gérant
Fait à Orchies, le

Fabrice LEFEBVRE

FL